Procès-verbal de la séance du

Conseil Municipal du jeudi 19 juin 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 3 avril 2025
- Participation pour un voyage scolaire
- Participation pour un projet de théâtre d'improvisation
- Revalorisation des loyers
- Modalité de publicité des actes
- Eclairage public : modification des conditions de mise en service et coupure
- Subventions aux associations 2025

Présents : Mesdames, Messieurs, WALLE Annie, GENETET Anne, BIJAOUI-ROUCH Leila, ROUET Jacques, ESTIVAL René, HARDOUIN Jordan, ZIMRA Benjamin

Absent excusé : Monsieur DELHON Jérémie

Secrétaire de séance : Madame GENETET Anne

Approbation du PV du conseil municipal du 3 avril 2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

- Participation pour un voyage scolaire

Délibération 2025-013

Madame le Maire annonce qu'une dernière demande de participation à un voyage scolaire est arrivée en mairie après le conseil du 3 avril, il s'agit d'un voyage à Noirmoutier organisé par l'ensemble scolaire Sainte Thérèse de Lalbenque, pour une durée de 4 jours. Madame le Maire propose de participer financièrement à la même hauteur que les autres voyages scolaires, soit 25€ par nuitée, ce qui fait 75€ pour ce voyage. En réponse à Madame Genetet, Madame le Maire précise qu'il y a en effet qu'un seul enfant de la commune concerné par ce voyage.

Après délibération le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, de participer aux frais de ce voyage scolaire organisé par l'ensemble scolaire SteThérèse de Lalbenque pour un montant total de 75€.

- Participation pour un projet de théâtre d'improvisation

Délibération 2025-014

Madame le Maire explique que cette demande vient de l'école maternelle de Lalbenque et entre dans le même cadre que les participations pour des voyages scolaires, mais comme il est difficile d'envisager d'envoyer des enfants de maternelle en voyage, l'équipe enseignante a opté pour un projet extrascolaire de théâtre d'improvisation. Ce projet s'est étalé sur la période allant de mars à juin et se terminera par la présentation de ce projet lors de la fête de l'école. Madame le Maire précise que la commune n'a reçu la demande de participation que récemment, car l'école n'étant pas sûre que le projet aboutirait, a préféré attendre

quelques mois avant de nous envoyer le courrier. La subvention demandée pour ce projet n'est pas libre de participation en effet l'école a fait appel à une association « Les Truffes d'Olt » pour cette initiation, dont le coût total (déplacement et prestation) était de 1 788€. Le coût de cette initiation a été réparti sur les 79 enfants participant à ce projet ce qui revient à 22,60€ par enfant.
Pour la commune d'Escamps 5 enfants sont concernés soit une participation totale de **113 €**.
Madame Genetet précise, à la demande de Madame le Maire, qu'il est légitime et normal que la commune participe à ce projet.
Le conseil municipal approuve cette initiative de l'école et ce projet.
Madame le Maire propose au vote cette subvention de 113€ pour ce projet de théâtre, approuvée à l'**unanimité**.

➢ Revalorisation des loyers 2025
Délibération 2025-015

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de revaloriser les loyers comme tous les ans à échéance de contrat et à partir de l'IRL (Indice de Référence des Loyers), rappelle que le calcul est le suivant : loyer actuel multiplié par le nouvel IRL et divisé par l'ancien IRL. Madame le Maire propose les nouveaux montants suivants :

- **REZ de CHAUSSEE**

Loyer actuel : 422,53 € hors charges
IRL 1er trimestre 2024 : 143.46
IRL 1er trimestre 2025 : 145.47
Nouveau loyer : $\frac{422,53 \times 145.47}{143.46}$ = **428,45 €** hors charges à compter du 1er octobre 2025

- **1er ETAGE**

Loyer actuel : 434,57 € hors charges
IRL 4ème trimestre 2023 : 142.06
IRL 4ème trimestre 2024 : 144.64
Nouveau loyer : $\frac{434,57 \times 144.64}{142.06}$ = **442,46 €** hors charges à compter du 1er septembre 2025

- **2ème ETAGE**

Loyer actuel : 230,49 €
IRL 4ème trimestre 2023 : 142.06
IRL 4ème trimestre 2024 : 144.64
Nouveau loyer : $\frac{230,49 \times 144.64}{142.06}$ = **234,68 €** hors charges à compter du 1er juillet 2025

Ce qui représente une hausse de 1.8%.

Sans remarque ni question Madame le Maire soumet au vote cette revalorisation des loyers.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'appliquer à échéance de dates les nouveaux loyers calculés comme ci-dessus.

➢ <u>Devis des travaux de rénovation de l'appartement au-dessus du bar</u>

Délibération 2025-016

Madame le Maire rappelle qu'il avait été projeté dans le budget 2025 la rénovation de l'appartement au-dessus du bar avant de le remettre à la location. Des devis ont été réalisés et Madame le Maire les propose au Conseil :

1er lot : le montage de la cloison intérieure qui permettra d'isoler (en terme de chauffage) la salle de vie de l'entrée et de la cage d'escalier pour un devis de 1 434.23 € HT, entreprise Cavaillé de Vaylats

2ème lot : travaux d'électricité, de plomberie pour la cuisine et le changement des radiateurs obsolètes et sous-dimensionnés par rapport à la pièce pour un devis de 2 603.00 HT, entreprise Beausoleil à Lalbenque. Monsieur Zimra demande quelques précisions sur le nombre de radiateurs à changer et pour quel montant, car le devis lui semble élevé. Madame le Maire lui donne les prix des deux radiateurs neufs 288€ et 240€ HT, Monsieur Zimra constate alors que c'est le prix de la mise en œuvre et non pas des matériaux qui est élevé. Monsieur Hardouin précise qu'il y a beaucoup de main d'œuvre notamment en travaux de plomberie pour amener les arrivées et évacuation d'eau sur la cloison et le déplacement des prises électriques.

3ème lot : les meubles de cuisine Madame Le Maire propose deux devis ; la société Vénéta Cucine basée à Cieurac pour un montant de 4 091.13 € HT et la société Darty Cuisine basée à Cahors pour un montant de 4 150.00 € HT pour un même linéaire et les mêmes appareils ménagers. Au vu des deux montants presqu'identiques pour les deux entreprises Madame le Maire propose de retenir Veneta Cuciné, entreprise plus locale et artisanale.

4ème lot : Peintures, plâtre et sol Madame le Maire propose deux devis ; l'entreprise Carole Loisel à Concots pour un montant de 3 624.00 TTC et l'entreprise Sculfort pour un montant de 4 212.28 € TTC. Au vu des montants Madame le Maire propose de retenir l'entreprise Carole Loisel de Concots.

5ème lot : salle de bain avec le coin douche à refaire, les accessoires de robinetterie à changer, un meuble vasque à rajouter et le radiateur à changer. Madame le Maire propose l'entreprise Beausoleil pour un montant de 2 318.80 € HT. Madame Bijaoui demande si c'est un radiateur sèche serviette mais la réponse est non car il n'y a pas la place sous la fenêtre pour en poser un, Madame Genetet demande si pour la douche, le bac et les parois seront changés, Madame le Maire répond qu'il n'y a que le bac de changer, car les parois sont murales avec un retour cloison, par contre le carrelage sur les parois sera changé et amené plus haut pour éviter que les parois ne soient mouillées. Les dimensions de la douche restent inchangées, par contre en plus de la robinetterie, le système d'évacuation sera lui aussi changé.

Monsieur Hardouin demande le cout total des travaux pour cet appartement, Madame le Maire annonce un coût total aux alentours de 14 000.00 €, ce qui rentre dans le budget prévisionnel de 15 000.00 €.

Madame le Maire précise que les travaux pourraient démarrer en juillet si le conseil valide les devis, Monsieur Hardouin note que plus vite les travaux commencent, plus vite l'appartement sera loué. Madame Bijaoui demande si les travaux réalisés de façon continue pourraient être terminés pour septembre, Monsieur Hardouin rappelle que la plupart des entreprises sont fermées en août et que ce ne sera pas possible, éventuellement en octobre et plus vraisemblablement en novembre, confirmé par Madame le Maire.

Monsieur Zimra demande quel serait le loyer de cet appartement, Madame le Maire répond qu'il serait aux alentours de 450€, Monsieur Rouet demande s'il n'est pas possible de le revaloriser au vu des travaux qui vont être réalisés, Madame le Maire répond que cet appartement a été déclaré en logement social et que de ce fait les loyers sont encadrés. Le

contrat qui lie la commune à cette déclaration en logement social court encore et donc il n'est pas possible d'en modifier le montant.
Une question est posée concernant le DPE, Madame le Maire précise qu'il a été réalisé en 2023 et qu'il devrait toujours être valable, l'appartement avait été classé D. Madame le Maire s'engage à vérifier la durée de validité du diagnostique et le classement avant de le proposer à nouveau à la location.
Sans plus de question et de remarques sur les devis retenus, Madame le Maire propose cette délibération au vote, et après en avoir délibéré le conseil municipal décide **à l'unanimité** de retenir les devis proposés par Madame le Maire.

- Modalité de publicité des actes

Délibération 2025-017

Madame le Maire rappelle qu'en 2022 la commune avait délibéré sur le mode de publicité des actes et relit la délibération qui avait été votée. La commune avait opté alors pour continuer en mode d'affichage, et avait la possibilité de changer ce mode ultérieurement en prenant une nouvelle délibération. Considérant que la commune possède maintenant un site internet, Madame le Maire propose au conseil Municipal d'annuler la délibération 2022-018 prise le 15 juin 2022 qui optait pour une publication des actes par affichage et d'opter dorénavant par une publication électronique sur le site de la commune.

Sans remarque ni question, Madame le Maire soumet au vote ces deux points ; annulation de la délibération précédente et modalité de publicité des actes par voie électronique sur le site internet de la commune. **A l'unanimité** le conseil adopte ces deux points.

- Eclairage public : Modification des conditions de mise en service et de coupure

Délibération 2025-018

Madame le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour acter la modification des horaires de mise en service et de coupure de l'éclairage public et qu'il sera pris ensuite un arrêté municipal qui définira les nouveaux horaires choisis. Madame le Maire rappelle les résultats obtenus par l'enquête publique sur les points proposés suivants : L'extinction totale ou partielle (une réduction à 30% de l'intensité lumineuse), pendant le cœur de nuit et les horaires du cœur de nuit. Madame le Maire rappelle aussi que le projet de changement des luminaires de la commune en centre bourg avait pour but principal une économie d'énergie. Le résultat de l'enquête montre que les habitants ayant répondu sont favorables à une réduction de l'éclairage avec une préférence plutôt pour une extinction totale, et les horaires du cœur de nuit seraient sur la plage horaire de 23h – 6h. Madame le Maire demande l'avis du conseil avant de proposer la délibération.
Monsieur Rouet trouve que répondre à l'enquête public serait un bon point de départ de modification des conditions d'éclairage.
Madame Genetet a du mal à imaginer ce qu'un éclairage partiel à 30% par exemple (ou un autre % comme le suggère Madame le Maire) donnerait la nuit, est-ce que cela éclaire réellement ou pas, est-ce qu'une personne à pied voit où elle marche ?
Madame Bijaoui exprime sa réticence à une extinction complète au cœur de la nuit à cause des voitures qui passent en centre bourg, même si elles sont équipées de phares, madame Bijaoui serait plus favorable à une extinction partielle qui malgré tout dans un premier temps irait quand même vers une économie énergétique.
Monsieur Zimra demande si les autres villages autour d'Escamps qui ont opté pour l'extinction de l'éclairage la nuit sont passés par une phase d'éclairage partielle, Madame le Maire n'a pas la réponse mais dit que tous les villages qui sont concernés par cette extinction la nuit ont opté pour une extinction totale.

L'ensemble du conseil exprime le souhait de passer par une phase d'expérimentation d'extinction et de consulter à nouveau les habitants du village surtout ceux résidant en centre bourg après la phase hivernale qui est la plus sensible.
Madame Genetet appuie cette décision car c'est la réponse à l'enquête publique même si peu de personnes ont répondu, et si effectivement certaines personnes viennent se plaindre, nous pourrons revoir les horaires ou s'orienter vers une extinction partielle.
Madame Genetet demande dans quel délai les changements d'horaire vont être réalisés, à cela madame le Maire n'a pas de réponse, cela dépend des disponibilités du TE46 pour intervenir sur les horloges.
Monsieur Zimra pense qu'effectivement la phase d'expérimentation est une bonne idée, mais il préférerait une extinction partielle pour des questions de sécurité, même en été car les personnes restent plus longtemps dehors ou sortent plus tard.
Monsieur Hardouin émet l'avis plutôt d'une extinction totale, qui fera plus réagir les personnes si celles-ci ont été dérangées par un manque d'éclairage, Madame Genetet approuve pensant que les habitants du village ne se poseront pas la question de savoir ce que cela pourrait être sans éclairage si il y en avait ne serait-ce qu'un peu.
Madame Bijaoui explique qu'à Toulouse les lampadaires s'éclairent plus lors du passage de personnes ou voitures ce qui est très bien et propose de voir avec TE46 si cela est réalisable avec nos lampadaires.
Après encore quelques débats sur l'extinction totale ou partielle, Madame le maire propose à la délibération une extinction totale de l'éclairage public de 23h à 6h, avec une nouvelle enquête publique en début d'année prochaine afin de sonder le ressenti des habitants d'Escamps sur cette décision.
Le conseil municipal vote cette délibération **à 6 voix pour et 1 abstention.**

➢ <u>Subvention 2025 aux associations</u>

Madame le maire informe le conseil que nous avons reçu deux demandes d'associations extérieures au village et deux demandes pour les associations du village :

- Une demande la FNACA comme tous les ans, une subvention de 40€, avec un dossier complet.
- Une demande de CinéLot, première demande, (c'est le Foyer Rural qui à la charge du fonctionnement de CinéLot dans le village) et cette demande vient de l'antenne départementale, demande avec subvention libre à la discrétion de la commune, sans dossier financier mais avec une maquette présentant la fréquentation dans les communes et notamment pour Escamps. En 2024, 161 entrées, ce qui représente 27 entrées par séance (6 séances en 2024) avec un prix de 10€ n'ayant pas bougé depuis 2013. Monsieur Zimra fait remarquer qu'à Escamps le foyer rural fait payer l'entrée 6€ pour les adultes et la gratuité pour les enfants, la différence étant payée par le foyer rural à CinéLot. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour donner une subvention, le plus compliqué étant de définir comment évaluer le montant. Le Conseil se met d'accord sur une somme de 200€.
- Une demande du Foyer Rural d'Escamps, avec un dossier complet pour les finances 2024 et un projet financier et la stratégie d'investissement 2025, qui porte principalement sur la redynamisation de l'activité CinéSoupe. Leur demande de subvention est d'un montant de 400€ pour un budget total d'environ 7300€ qui permettrait l'acquisition de nouvelles assises plus confortables que les chaises en bois mises à disposition dans la salle des fêtes.
- Une demande de l'association de chasse d'Escamps, avec un dossier complet quoiqu'un peu succin pour une subvention de 600€ pour un budget prévisionnel d'environ 6 500€. Cette subvention permettrait d'équilibrer leur budget 2025. Madame le Maire propose de baisser cette subvention à 400€. Madame Bijaoui pense qu'il faut répondre à la demande telle qu'elle est faite car l'association a su maitriser son budget l'année dernière, comme

nous l'avions demandé. Monsieur Zimra pense qu'il faudrait plutôt envisager un % sur le réel effectuer l'année précédente exemple 10%, ce qui ferait environ 400€. Madame le Maire propose un compromis entre les deux montants soit 500€.
Sans autres remarques ou questions Madame Maire propose au vote les montants suivants :

FNACA : 40€
CinéLot : 200€
Foyer rural d'Escamps : 400€
Association de chasse d'Escamps : 500€

Le conseil municipal vote à **l'unanimité** les montants proposés

➢ Informations diverses

- En ce qui concerne les travaux des bâtiments, nous avions envisagé de réaliser une nouvelle barrière pour la cour de la salle des fêtes. Monsieur Rouet a demandé des devis, sur 4 demandes nous en avons reçu deux, l'un en aluminium l'autre en bois. Pour le portail en bois le devis est d'un montant de 3 795€, pour le portail en alu le montant est d'environ 2 750€, à cela il faudra ajouter la fabrication du socle béton pour le système de roulement. Au vu du montant assez élevé, Madame le Maire propose de ne pas envisager les travaux sur l'année 2025 mais plutôt d'envisager d'intégrer cette réalisation dans les travaux de rénovation de la salle des fêtes (toiture, isolation, chauffage...) afin d'obtenir des subventions.
- En ce qui concerne le bar, Monsieur Rouet a demandé des devis pour des auvents, le montant serait d'environ 6 500€ pour les deux auvents, non motorisés. La motorisation ferait monter le prix, Monsieur Hardouin fait remarquer aussi que si il y du vent, très vite ils seraient emportés, il conviendrait aussi d'y ajouter des détecteurs et une fermeture automatique. Pour les moustiquaires Monsieur Rouet explique que cela a été très compliqué de trouver des moustiquaires ayant des dimensions correspondant aux ouvertures (fenêtres et portes) du bar., surtout en ce qui concerne la hauteur. C'est au Bricorama de Caussade que Monsieur Rouet a trouvé des moustiquaires avec une fermeture aimantée et dont les dimensions correspondaient le mieux aux ouvertures du bar. Les moustiquaires ont été commandées pour un montant de 100€, le montage sera réalisé par nos soins avec un peu de bricolage pour les ajuster. Pour les moustiquaires Madame le Maire propose de lancer rapidement la commande, et en ce qui concerne les auvents, au vu du montant (à ré-actualiser), Madame le Maire propose d'attendre les nouveaux devis, de vérifier la faisabilité finanière en investissement et rappelle aussi que le bail du bar se termine à fin avril.
- Madame le Maire présente les résultats de l'enquête publique sur la sécurité routière. Les propositions de radar pédagogiques, d'ajout de panneaux de croisement ou l'aménagement de la côte de Fréjaville n'ont pas remporté un succès flagrant, même si le oui l'emporte sur le non, la majorité des personnes n'ont pas répondu à ces questions. Par contre le déplacement des panneaux d'entrée/sortie de bourg a été plus largement sollicité, surtout celui du haut de la côte de Fréjaville qui serait déplacé à l'entrée du Mas de Rébélou en venant de Lalbenque et la proposition d'installer un panneau de « céder le passage » au croisement de la route de la Caloussade (RD22) et de la route des Crouzettes (RD42) a elle aussi été plébiscitée. Après vérification auprès du Département, le déplacement des panneaux d'entrée de bourg et l'installation d'un « céder le passage » ne requiert pas de délibération, par contre c'est le département qui prend en charge la réalisation. Madame le Maire propose au Conseil d'en rediscuter à la rentrée, et de décider des nouvelles implantations si le conseil adopte ces changements. Madame le Maire rappelle aussi que le déplacement des panneaux d'entrée de bourg induit une

prise en charge en terme de débroussaillage et d'entretien par la commune et plus par le département.

- Madame le Maire fait le point sur la préparation du 14 juillet qui cette année aura lieu un lundi. Le protocole sera le même que les années précédentes, charge à chacun de prendre une mission pour que la cérémonie soit bien préparée.
- Le dernier point mentionné par Madame le Maire est la fin du contrat de la secrétaire de mairie qui ne sera pas renouvelé d'un commun accord.
- Monsieur Zimra demande des informations sur les travaux du SESEL sur la route de Nouelle : l'arrêté de circulation est prolongé jusque fin juin pour prendre en compte les travaux de voirie réalisés par le département, le raccordement des maisons au nouveau réseau a été réalisé en début de semaine. Malgré tout en réponse à Madame Genetet, les maisons sont raccordées mais les trous ne sont pas tous rebouchés.
- Madame Genetet qui a rencontré Madame la Préfète tient à nous préciser que cette dernière a souligné le fait que la Commune était très bien gérée, sans augmentation des impôts et que les finances de la Commune sont très saines, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes du Département, Madame la Préfète a tenu a salué l'efficacité des élus de la Commune.
- Madame Bijaoui fait le point sur la réunion publique organisée par le SYDED avec pour sujet la possibilité d'implanter un composteur collectif et surtout les incivilités. Et pour ce point particulier de se décider sur l'installation d'un piège photographique prêté par le SYDED, aux différents point de collecte pour prendre en photos les dépôts sauvages et d'avoir le kit spécifique type « scène de crime » pour bien les mettre en évidence, tout cela dans un but pédagogique. Le conseil adhère à cette proposition. Madame Bijaoui prendra contact avec le SYDED pour mettre en place ce prêt.

Clôture de la séance à 22h00

Madame Le Maire

Annie Walle

MAIRIE D'ESCAMPS Lot

Le secrétaire de séance

Anne Genetet

